
Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'OrTra Santé-Social – Fribourg.

Les membres de l'assemblée générale ont les tâches et compétences suivantes :

- adoption et modification des statuts;
- élection des membres du comité et du président;
- nomination de l'organe de vérification des comptes;
- adoption des options stratégiques de l'association;
- approbation du rapport annuel, des comptes et budget;
- fixation de la cotisation annuelle des membres;
- décisions relatives aux objets qui lui sont soumis par le comité ou sur demande d'un membre de l'assemblée générale;
- dissolution de l'association.

Assemblée générale 2021 par voie électronique

- [PV AG 2020](#)
- [Rapport d'activités 2020](#)
- [Rapport de l'organe de vérification des comptes 2020](#)
- [Budget 2022](#)

Tous les rapports d'activités des années précédentes sont disponibles sur notre [page "Rapports annuels"](#).